

6 Avenue du Coq 75009 PARIS +33 (0)1 40 16 92 93 genuyt@actheos.com www.actheos.com

#### **SOS CHRETIENS D'ORIENT**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

10 rue du Dôme 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Paris Rouen Rennes Le Havre Bordeaux Saint-Brieuc





SOS CHRETIENS D'ORIENT 2/18

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association SOS CHRETIENS D'ORIENT,

#### 1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOS CHRETIENS D'ORIENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### 2 - Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

SOS CHRETIENS D'ORIENT 3/18

#### 3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des subventions, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### 4 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

## 5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

SOS CHRETIENS D'ORIENT 4/18

#### 6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de ma responsabilité de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, 25 juin 2025

SAS Genuyt & Associés

Représentée par Charles-Antoine GENUYT Commissaire aux comptes SOS CHRETIENS D'ORIENT 5/18

#### **ANNEXE**

#### **DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## SOS CHRETIENS d'ORIENT - BILAN (€) au 31/12/2024

Actif	Brut	Amort.	31/12/2024	31/12/2023	Passif	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles					Fonds propres		
Concessions, brevets & droits assimilés	28 200,00	14 100,00	14 100,00	19 740,00	Réserves pour investissement	2 000 000,00	2 000 000,00
Autres immobilisations incorporelles	35 286,00	19 995,40		· •	Fonds dédiés	558 847,41	1 277 361,92
l .	33 200,00	19 990,40	13 290,00	22 347,00		1 1	
Immobilisations incorporelles en cours					Report à nouveau	(51 667,95)	
					Résultat	478 984,54	887 917,54
Immobilisations corporelles					Total I	2 986 164,00	3 225 693,97
Autres immobilisations corporelles	278 266,88	245 674,91	32 591,97	35 827,43			
Immobilisations financières					Provisions pour risques	43 750,00	
Prêts				28 441,22			
Autres immobilisations financières	2 460,00		2 460,00			1 1	
Total I	344 212,88	279 770,31	64 442,57	106 356,45			
Stock de marchandises	11 943,38		11 943,38	7 676,25			
Créances					Dettes		
Clients & comptes rattachés	1 253 271,45		1 253 271,45	958 546,91	Emprunts & dettes auprès éts crédit		
Autres créances	391 610,64		391 610,64	676 873,15	Fournisseurs & comptes rattachés	376 927,84	391 262,30
					Dettes fiscales & sociales	220 743,31	302 818,55
Disponibilités	1 876 305,72			2 136 940,48	Autres dettes		
Charges constatées d'avance	30 011,39		30 011,39			1	
Total II	3 563 142,58		3 563 142,58	3 813 418,37	Total II	597 671,15	694 080,85
Total général	3 907 355,46	279 770.31	3 627 585.15	3 919 774,82	Total général	3 627 585.15	3 919 774,82

## SOS CHRETIENS d'ORIENT - COMPTE DE RÉSULTAT (€)

Charges	2024	2023	Produits	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats de marchandises	17 314,41	4 459,20	l .	46 328,20	
Variation stocks de marchandises	(4 267,13)	(7 676,25)	Autres produits	14 731,71	29 161,55
Autres achats & charges externes	2 533 447,75	3 966 729,08	Dons	8 263 324,40	9 792 102,98
Impôts & taxes	85 855,00	135 561,83			
Salaires & traitements	1 020 213,83	1 342 708,77	Reprises sur provisions		
Charges sociales	481 315,73	482 546,04			
Dotations aux amortissements & provis.	70 180,53	36 148,29	Utilisation de fonds dédiés	741 105,51	30 892,17
Autres charges	4 376 282,89	2 369 084,42			
Total charges d'exploitation	8 580 343,01	8 329 561,38	Transferts de charges d'exploitation	4 202,74	24 437,24
Charges financières			Produits financiers		
			Autres intérêts & produits assimilés	16 758,99	13 479,11
Pertes de change		58 006,45		10 / 00,00	63 894,86
Charges nettes cession VMP		595,73	, ,		17 771,21
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	540,00		Sur opérations de gestion		3 000,00
Reports en fonds dédiés	22 591,00				0 000,00
Impôts sur les bénéfices	3 993,00	3 137,00			
Total des charges	8 607 467,01	9 099 811,06		9 086 451,55	9 987 728,60
Excédent	478 984,54	887 917,54	Déficit		
Total général	9 086 451,55	9 987 728,60	Total général	9 086 451,55	9 987 728,60

#### ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

#### **ANNEXE**

#### Du 1/1/2024 au 31/12/2024

#### FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 3 627 585,15 €, & au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 478 984,54 €.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1/1/2024 au 31/12/2024.

Les comptes annuels ont été établis le 27/5/2024. À partir de 2024, les missions locales produisent leurs propres états financiers. Ainsi leurs comptes sont enregistrés de façon autonome dans les pays respectifs et ne sont donc plus intégrés dans ceux de l'association.

#### RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle ;
- comparabilité & continuité de l'exploitation ;
- régularité & sincérité;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement & de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement ANC N°2024-01 du 11 mars 2024 relatif au plan comptable général, modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014, & au règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par les règlements ANC N°2020-08 & ANC N°2022-04

L'association a pour objet :

- de mettre en œuvre des actions d'urgence auprès des populations et notamment des chrétiens du Proche et Moyen Orient en situation de détresse et de misère,
- de développer des actions à caractère civiques, culturelles, pédagogiques et caritatives,
- de développer la solidarité et venir en aide aux populations et notamment aux chrétiens d'Orient,
- de relayer et aider les populations et notamment les chrétiens d'Orient par d'autres initiatives solidaires proches de l'esprit de l'association,
- de mener des actions de sensibilisation,
- d'organiser des campagnes d'information auprès des institutions et du public conformément à son objet social.

De plus, en cas de catastrophes présentant un caractère imprévisible et ponctuel, l'Association intervient en tous lieux.

#### ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

#### ANNEXE

### Du 1/1/2024 au 31/12/2024

Les ressources de l'Association comprennent :

- les cotisations,
- les subventions de toute nature ou provenance,
- les recettes provenant des activités qu'elle peut organiser,
- les dons et aides privées que l'association peut recevoir,
- toutes autres ressources autorisées par la loi et les règlements en vigueur.Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement & la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane & taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane & taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- installations générales	3 à 5 ans
- matériel informatique	2 à 5 ans
- mobilier	3 à 5 ans

#### Créances

Les dons à recevoir correspondent à des dons effectués avant la fin de l'année et crédités en 2025.

### Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

#### Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Un tableau de variation des fonds dédiés est présenté dans l'annexe conformément au règlement ANC 2018-06.

#### **Dettes**

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

### Effectif moyen

L'effectif moyen s'élève à 20 salariés en 2024 comme en 2023.

### Indemnités de fin de carrière

Compte tenu du taux élevé de rotation du personnel et de l'âge moyen relativement jeune des salariés, l'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements de départ à la retraite.

### Contributions volontaires en nature

Dans le cadre des missions sociales, les contributions volontaires en nature des volontaires bénévoles sont valorisées sur la base du SMIC & d'une durée hebdomadaire de 35H.

# ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT IMMOBILISATIONS

					Val brute des immob.	Augme	ntations
C	ADRE A		IMMOBILISATIONS		début d' exercice	suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.			ment, de recherche & de développement	t TOTAL II	63 486		
CORPORELLES	Autres improved le	Instal. gén., agencts & aménagts divers res immos Matériel de transport			5 275 56 088 206 406 <b>267 769</b>		10 498 <b>10 498</b>
FINANCIERES	Prêts & au	ıtres ir	mmobilisations financières	TOTAL IV	28 441 <b>28 441</b>		2 460 2 460
			TOTAL GENERAL	. (I + II + III + IV)	359 696		12 958
C	ADRE B		IMMOBILISATIONS	Dimin par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale Valeur d'origine
INCORPOR			immob. incorporelles  TOTAL I			63 486	
CORPORELLES	Autres imi		Inst. gén. agencts. amén. divers Matériel de transport Mat.bureau, inform., mobilier TOTAL III			5 275 56 088 216 904 <b>278 267</b>	
FINANCIERES	Prêts & au	itres ir	nmob. financières  TOTAL IV		28 441 <b>28 441</b>	2 460 <b>2 460</b>	
		TO	OTAL GENERAL (I + II + III + IV)			344 213	

## ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT AMORTISSEMENTS

Du 1/1/2024 au 31/12/2024

CADRE A	SITUATIONS & MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILI	SATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sorties de l'actif & reprises	Amortissements fin d'exercice
Autres in	nmobilisations incorporelles	21 398	12 697		34 095
	Inst. gén. agencts. amén. divers				
Autres immos	Matériel de transport	56 088			56 088
corporelles	Mat.bureau, inform., mobilier	175 853	13 734		189 587
	TOTAL	231 941	13 734		245 675
	TOTAL GENERAL	253 339	26 431		279 770

# ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT CRÉANCES

Du 1/1/2024 au 31/12/2024

ÉTA	AT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
ACTIF CIRCULANT	Avances & acomptes fournisseurs Autres créances clients Autres organismes sociaux Débiteurs divers Charges constatées d'avance	6 850 1 253 271 1 334 383 427 30 011	6 850 1 253 271 1 334 41 196 30 011	342 231
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 674 893	1 332 662	342 231

# ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances clients & comptes rattachés	1 248 580

#### ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT

## **VARIATION DES FONDS PROPRES**

Du 1/1/2024 au 31/12/2024

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves pour investissement	2 000 000			2 000 000
Fonds dédiés	1 277 362	22 591	741 106	558 847
Report à nouveau	(939 585)	887 918		(51 668)
Résultat	887 918	478 985	887 918	478 985
TOTAL	3 225 694	1 389 494	1 629 024	2 986 164

## ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT FONDS DEDIES

Du 1/1/2024 au 31/12/2024

Ressources	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation En cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels						
ALMA BIDONVILLE EGYPTE	2019	96 000	26 049	7 180		18 869
NELLE ECOLE EZBET EGYPTE	2019	355 980	330 854			330 854
ALMA-APICULTURE AIN HALAKIM	2022	88 947	88 947			88 947
ALMA-CENTRE MAR ROMANOS	2022	40 000	40 000	7 146		32 854
DINER DE CHARITE - HAUT KARABAKH	2022	83 001	83 001	25 757		57 244
ALMA - EGYPTE CENTRE SALAM EZBETI	H 2023	33 000	33 000	30 909		2 091
ALMA - ETHIOPIE CENTRE DHADIM	2023	18 167	4 723			4 723
ALMA - LIBAN – DISP. FUM EL CHEBBAL	2023	50 429	50 429	49 755		674
ARMENIE – VARDENIS	2024				22 591	22 591
FDD SOSCO	2023	695 359	620 359	620 359		
TOTAL		1 483 475	1 277 362	741 106	22 591	558 847

# ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT DETTES

_	DES DETTES À LA FURE DE L'EXERCICE	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an & 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Fournisse	urs & comptes rattachés	376 928	376 928		
Personnel	& comptes rattachés	75 102	75 102		
Sécurité so	ociale & autres organismes sociaux	131 391	131 391		
Etat	Autres impôts, taxes & assimilés	14 250	14 250		
	TOTAL	597 671	597 671		

# ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT CHARGES À PAYER

Du 1/1/2024 au 31/12/2024

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	156 390
Dettes fiscales & sociales	85 869
TOTAL	242 259
TOTAL	242

## ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Du 1/1/2024 au 31/12/2024

Libellé	2024	2023
Bénévoles	1 783 611	1 783 040
Dons en nature	439 497	328 850
TOTAL	2 223 108	2 111 890

## ASSOC. SOS CHRETIENS D'ORIENT RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

PAYS	MONTANT (€)
ETATS UNIS	17 788
SUISSE	14 609
BELGIQUE	10 915
AUTRES	22 555
TOTAL	65 867

COMPTE D'EMPLOI ANNUR	ASSO IL DES RESSOURCE	C. SOS CHRETTENS D'OR ES COLLECTEES AUP De 91/01/2024 au 31/12/2024	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES SOCIEMENTAS BURBANC (LOI 4º91-772 DU 7 AOUT 1991) THE STATE OF THE STAT		
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS LOCALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 351 075	9 821 175
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
-Actions réalisées directement	850 546	797 551	797 551 1,2 Dons, legs et mécénats		
-Versement à d'autres organismes agrissant en France	006	2 981	-Dons manuels	7317480	9 792 013
			-Legs, donations et assurances-vie		
1.2 Réalisées à l'étranger			-Mécénats	27 246	
-Actions réalisées directement	4 693 229	5 415 450	s 415 480 1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	6349	29 162
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.2 Frais d'appel à la générosité du public	1 522 124	1 448 667			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	553 686	587 254			
TOTAL DES EMPLOIS	7 630 485	\$ 251 903	TOTAL DES RESSOURCES	7.351 075	9 821 175
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS DES PROVISIONS		
5 - REPORT DES FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		708 511	708 511 3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		30 892
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	- 6,80	891 653	891 653 DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	269 410	
TOTAL	7 620 485	9 852 067	TOTAL.	7 630 485	9 852 867
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 544 656	975 384
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	269 410	891683
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		209-6
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 275 246	1 876 639

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023		EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIBES A GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	12 522	15 364	15 364 Binistolat	1783 611	1 783 040
Réalisées à l'étranger	1 799 778	1887 351	187 351 Prestations on nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	33 966	125 050
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	5477	5 576		1000000	
TOTAL	1817 577	1 908 090 TOTAL	TOTAL.	1817577	1 906 090

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
FONDS DEDIES EN DEBUT D'EXERCICE		599 744
(-) Utilisation		30 892
(+) Report	0.00	708 511
FONDS DEDIES EN FIN D'EXERCICE		1 277 363

### **COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)**

Le CER présente de manière analytique les ressources de l'entité selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat.

## Rappel des missions sociales et statutaires de SOS Chrétiens d'Orient (telles que définies dans les statuts) :

- . Mettre en oeuvre des actions d'urgence auprès des populations et notamment des chrétiens du Proche et Moyen Orient en situation de détresse et de misère ;
- . Développer des actions à caractère civique, culturel, pédagogique et caritatif ;
- . Développer la solidarité et venir en aide aux populations et notamment aux chrétiens d'Orient ;
- . Relayer et aider les populations et notamment les chrétiens d'Orient par d'autres initiatives solidaires et proches de l'esprit de l'association ;
- . Mener des actions de sensibilisation ;
- . Organiser des campagnes d'informations auprès des institutions et du public conformément à son objet social ;

Ainsi donc, les missions sociales inscrites dans la colonne « Emplois » du CER sont constituées principalement des :

- actions réalisées directement sur le terrain qui comprennent les dépenses liées à l'emploi de volontaires, les assurances prises pour l'envoi des volontaires et chefs de mission sur le terrain, les projets et l'aide matérielle sur place, une quote-part des salaires des chefs de missions, du directeur des opérations, des administratifs et financiers et des postes de communication (digitale et événementiel) ; et enfin de certaines dépenses effectuées en France directement liées aux missions sur le terrain (matériel de sécurité, frais bancaires liés aux envois de fonds sur le terrain, prestataire pour l'envoi de médicaments (médicaments constituant un apport en nature évalué en bas du tableau).
- actions réalisées directement en France qui comprennent une quote-part des dépenses des campagnes de sensibilisation (marketing, impression et affranchissement) estimée à 40% du coût global du marketing; une quote-part estimée à 70% des dépenses de publicité qui sont en fait des campagnes d'information,; et des dépenses de déplacements divers liés aux missions de sensibilisation à travers la France (tournée Son et Lumière, tournée chorale, interventions écoles...).
   actions réalisées en France mais versés à d'autres organismes qui comprennent les versements à des organismes solidaires et proches de l'association, ou encore à des congrégations religieuses.

Les Frais de recherche de fonds sont limités aux frais d'appel à la générosité du public, l'Association vivant très largement des fonds privés de ses donateurs. Ces frais comprennent : une quote-part de 60% des dépenses de marketing et des dépenses liées (impression, routage...), une quote-part de 30% de publicité et une quote-part de 5% des salaires du pôle financier et du directeur de la communication.

Les Frais de fonctionnement enfin regroupent les dépenses liées au bureau à Paris (location, frais bancaires, téléphone, maintenance informatique...), ainsi que la dernière quote-part de 20% des salaires (fonction support, secrétariat et pôle administratif et financier).

A - PRODUITS ET CHARGES	EXERCICE 2024		EXERC	ICE 2023
PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	7 317 480	7 317 480	9 737 898	9 737 898
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	27 246	27 246	54 115	54 115
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	6 349	6 349	29 162	29 162
2 - PRODUITS NON LIES A LA				
GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	918 549			
2.4 Autres produits non liés	75 722		47 330	
à la générosité du public 3 - SUBVENTIONS ET AUTRES			555	
CONCOURS PUBLICS	1			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET				
DEPRECIATIONS 5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES				
ANTERIEURS	741 106		30 892	30 892
TOTAL	9 086 452	7 351 075	9 899 397	9 852 067
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	850 546	850 546	797 551	797 551
<ul> <li>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</li> </ul>	900	900	2 981	2 981
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	5 589 187	4 693 229	5 415 450	5 415 450
<ul> <li>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger</li> </ul>				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 522 124	1 522 124	1 448 667	1 448 667
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	622 119	553 686	638 320	587 254
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET				
DEPRECIATIONS		Lat.		
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	3 993	1 1	3 137	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	22 591		708 511	708 511
TOTAL	8 611 460	7 620 485	9 014 617	8 960 414

## **COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE & DESTINATION (CROD)**

Le CROD est structuré sous forme d'un tableau et présenté selon un modèle obligatoire.

Il comprend 2 grandes parties :

- · Les produits par origine et les charges par destination :
  - o Produits liés à la générosité du public ;
  - o produits non liés à la générosité du public ;
  - o Subventions et autres concours publics ;
  - Missions sociales;
  - o Frais de recherche de fonds ;
  - o Frais de fonctionnement ;
  - o etc
- Les contributions volontaires en nature : produits par origine et charges par destination.

Le CROD est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des produits et charges.

Pour son établissement, l'association a défini de manière précise des « missions sociales » ou « dépenses opérationnelles », de même que les principes et méthodes d'affectation des coûts directs et indirects attachés à chacune de ces missions (voir note CER).